



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > A quelles conditions puis-je me marier en Belgique ?

---

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)
  
- [Articles 143 et s. du Code civil.](#) [1]
- [Articles 44 et 46 du Code droit international privé.](#) [2]

Aucun document type lié

Mise à jour :

Vendredi 12 Janvier 2018

---

Applicable en :

- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale
- Région flamande
  
- [Imprimer cette question](#)
- [Envoyer par e-mail](#)
- [Réagir à cette fiche](#)

- **Si vous êtes belge**, vous devez remplir plusieurs conditions pour pouvoir vous marier.

1. Vous devez **être majeur**, c'est à dire avoir 18 ans ou plus.

Exception : le tribunal de la famille peut autoriser un mineur à se marier, si:

- les parents sont d'accord;
- et des circonstances sérieuses justifient la demande (par exemple, avoir un ou plusieurs enfants ensemble et un réel projet de vie commune).

2. Vous devez **pouvoir donner votre consentement** au mariage. Certaines personnes, par exemple des personnes atteintes de maladie mentale, ou des personnes placées sous protection judiciaire, ne sont pas considérées comme capables de donner leur consentement.

3. Vous ne pouvez **pas être déjà marié**. Pour vous marier à nouveau, il faut que le précédent mariage n'existe plus suite à une annulation, un divorce ou un décès.

Attention, la séparation d'un couple marié ne met pas fin au mariage, même après 15 ou 20 ans. Il faut toujours qu'un divorce soit prononcé par un juge, et transcrit dans les [registres de la population](#) [3], pour qu'un remariage soit possible.

4. Vous ne pouvez **pas avoir avec votre futur(e) époux(se) de lien de parenté jusqu'au 3ème degré**.

Le mariage est interdit:

- entre frère et sœur;
- entre oncle/tante et neveu/nièce;
- entre ascendants et descendants, ou alliés dans la même ligne.
- **Si vous êtes étranger**, vous devez:
  - remplir toutes les **conditions ci-dessus**;
  - consulter le droit de votre nationalité pour connaître les **conditions qui s'appliquent dans votre pays** (vous devez les remplir même si vous vous mariez en Belgique);
  - vous marier pour des **raisons réelles de vie commune**, et pas uniquement pour obtenir un

titre de séjour (souvent via le regroupement familial);

- prouver que vous ou votre futur(e) époux(se), ou vous deux, avez un **lien d'attachement avec**

**la Belgique.** Vous ou votre futur(e) époux(se) doit être:

- belge;
- ou domicilié en Belgique;
- ou considéré comme ayant sa résidence habituelle en Belgique depuis au moins 3 mois (la preuve peut être apportée par des billets d'avion, des reçus de loyers, des preuves de démarches effectuées auprès des autorités, des témoignages, etc.).

Toutes ces conditions doivent être remplies pour que le mariage puisse être célébré en Belgique.

Par contre, vous n'êtes **pas obligé d'être en séjour légal en Belgique.**

©Droits Quotidiens asbl

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier l'applicabilité au cas spécifique.

✖

## Envoyer par e-mail

Votre nom \*

Votre e-mail \*

E-mail du destinataire \*

Sujet \*

Message \*

---

Envoyer

✖

## Réagir à cette fiche

Votre nom \*

Votre e-mail \*

Sujet \*

Message \*

---

Envoyer

**URL source:** <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/quelles-conditions-puis-je-me-marier-en-belgique>

**Liens**

[1] [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1804032130&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1804032130&table_name=loi)

[2] [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2004071631&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2004071631&table_name=loi)

[3] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/registre-de-la-populationssregistres-de-la-population>